

approuva, mais, dès 1636, la guerre des Turcs mit des entraves à l'exécution de ce plan, de sorte que les Cent-Associés gardèrent le Canada, sans lui être d'aucune utilité et sans en retirer beaucoup de profit.

Léon Bédard ne se rendait pas compte de ce que nous venions de dire. Il fallut le lui expliquer. Voici comment le Canada appartenait aux Cent-Associés : En 1627, le roi de France avait donné le pays à cette compagnie, à condition que les terres seraient peuplées. Par conséquent, la traite du Saint-Laurent appartenait aux Cent-Associés, c'était leur revenu. Quant aux obligations ou dépenses, cela concernait le peuplement des terres. Or, la compagnie ne se proposait pas de recruter elle-même des cultivateurs et de les amener ici, elle choisit un autre moyen, un excellent moyen, pour se décharger de ses obligations : c'était de concéder des seigneuries à ceux qui voulaient en prendre. Par exemple, M. Robert Giffard se fit donner les terres de Beauport et il s'obligea à y placer des colons. Il devait se procurer toutes choses à ses frais. Aussi le voyons-nous agir dans son pays, à Mortagne, au Perche, pour enrôler des jeunes ménages sachant cultiver la terre et les conduire en Canada.

Le seigneur canadien commençait par dépenser de l'argent. Il ne vivait jamais assez vieux pour en